
Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 7 avril 2020 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin

CA20 08 0177

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, convoquée, selon la loi et tenue à huis clos et de manière virtuelle en vidéoconférence et webdiffusion conformément à l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, a lieu le mardi 7 avril 2020, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement s'adresse à ses collègues et aux auditeurs :

« *Chers collègues,*

Chers concitoyens et concitoyennes,

Bonsoir!

C'est une première pour le conseil de Saint-Laurent de tenir sa séance mensuelle exclusivement en webdiffusion.

Par cette action, nous souhaitons permettre à tous les Laurentiens et les Laurentiennes d'assister à cet important exercice démocratique et surtout d'y participer. Nous les avons ainsi invités à transmettre à l'avance par courriel leurs questions, auxquelles mes collègues et moi nous ferons un plaisir de répondre.

Tout comme pour chaque famille laurentienne, notre organisation a dû opérer très rapidement d'importants changements dans le contexte de la pandémie de coronavirus COVID.

Depuis déjà quatre semaines, l'administration laurentienne a activé son plan de relève et de continuité des affaires. Tous nos employés dont les tâches s'y prêtaient ont été placés en télétravail et des mesures très strictes visant à limiter la propagation du virus sont appliquées depuis pour les autres.

Ceci nous permet aujourd'hui de demeurer présents pour vous et d'assurer le maintien des services municipaux essentiels. Même si la situation actuelle nous oblige à fermer nos installations municipales, nos employés demeurent à votre service par le biais du 311 avec le concours de l'équipe de direction et du conseil de Saint-Laurent.

Je tiens à lever très haut mon chapeau à ces derniers de même qu'au formidable élan de solidarité qu'il a été possible de voir rapidement se soulever dans la communauté!

Pour l'appuyer, le conseil de Saint-Laurent a d'ailleurs octroyé un montant de 100 000 \$ en soutien aux organismes communautaires locaux et au Fonds d'urgence de Centraide.

Je remercie bien sûr tous les organismes du milieu qui prêtent assistance à nos concitoyens en difficulté.

Je souligne aussi le travail extraordinaire qui se fait auprès de notre communauté d'affaires. Je pense à Développement économique Saint-Laurent, qui fait un travail formidable pour l'informer des services mis à sa disposition.

De son côté, la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent-Mont Royal s'est associée à la campagne québécoise d'achat local J'achète bleu.

Une campagne semblable a été lancée du côté de l'association laurentienne Quartier D pour soutenir nos commerçants et restaurateurs du boulevard Décarie. Plusieurs sont toujours en mesure de proposer leurs produits par livraison ou à emporter.

Si j'ai un seul message à transmettre à tous en ce moment c'est celui de continuer vos bons efforts et de ne surtout pas les relâcher alors que nous approchons du haut de la crête de cette épidémie. D'ici peu, les nouvelles devraient se faire un peu plus encourageantes chaque jour au même rythme que le mercure grimpera Je vous prie de continuer à suivre à la lettre les recommandations quotidiennes des autorités compétentes. Celles-ci encadreront de façon sécuritaire et graduelle notre retour à la vie normale.

Un mot également à l'approche des grandes fêtes religieuses qui se tiendront au cours du mois. Mes collègues du conseil se joignent à moi pour vous transmettre nos meilleurs vœux et aussi vous rappeler que le respect des consignes, particulièrement celles touchant à la distanciation sociale, demeurera essentiel.

S'il est naturel de souhaiter se réunir avec ses proches pour l'occasion, nous nous devons de poursuivre cette importante lutte collective que nous menons et de restreindre nos contacts aux personnes vivant déjà sous notre toit. J'en profite pour remercier les responsables religieux de la communauté qui ont contribué à diffuser ce message.

Avant de poursuivre avec la séance, je souhaite en terminant vous offrir quelques mots d'encouragement. Les prochaines semaines risquent d'être éprouvantes, particulièrement pour les familles frappées par la maladie ou les pertes d'emplois et avec lesquelles je sympathise au plus haut point.

Je tiens à vous assurer, toutefois, que tous les ordres de gouvernement et les grandes organisations travaillent de concert à préparer l'après, lorsque cet épisode sera enfin derrière nous. Outre le soutien aux chômeurs déjà en place, d'importants programmes de relance de l'économie ont été annoncés.

Il s'agit d'une situation certes difficile mais que nous savons heureusement n'être que temporaire.

Comme vous le verrez avec les points qui sont à l'ordre du jour ce soir, l'administration laurentienne a toujours le vent dans les voiles et poursuit ses importants travaux de réaménagement de nos infrastructures publiques, entre autres.

Même si nous devons momentanément faire le sacrifice de nos activités culturelles, sportives et de loisirs favorites, elles seront rapidement de retour en force pour la joie des tout-petits comme des plus grands!

Nous en sortirons tous plus forts! Forts de cette expérience, mais aussi forts de la solidarité qu'elle aura insufflée.

Nous pouvons poursuivre avec l'ordre du jour. »

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA20 08 0178

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2020.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2020.

ADOPTÉ.

CA20 08 0179

Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA19 080547 adoptée par le conseil d'arrondissement à la séance générale du 5 novembre 2019 et de la résolution modifiée.

ATTENDU que l'erreur retranscription au premier paragraphe de la résolution CA19 080547 doit être corrigée afin de refléter l'objet du sommaire décisionnel numéro 1196275011;

ATTENDU que la mention faite du « parc Philippe-Laheurte » au paragraphe d'introduction de la résolution numéro CA19 080547 est erronée, on devrait plutôt faire référence au parc Marcel-Laurin, tel que mentionné au sommaire décisionnel ainsi qu'aux conclusions de cette même résolution adopte le 5 novembre 2019;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De prendre acte du dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA19 080547 adoptée par le conseil d'arrondissement à la séance ordinaire du 5 novembre 2019 et de la résolution modifiée;
- 2.- D'adopter le procès-verbal de correction, tel que déposé;
- 3.- De permettre la correction du premier paragraphe de la résolution CA19 080547 afin que la mention faite du « parc Philippe-Laheurte » soit remplacé par « parc Marcel-Laurin », tel qu'il appert du sommaire décisionnel et des conclusions de cette même résolution.

ADOPTÉ.

CA20 08 0180

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2020.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter tel que soumis, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mars 2020 et de la séance extraordinaire du 30 mars 2020 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA20 08 0181

La première période des questions du public a lieu de 19 h 43 à 19 h 52

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Monsieur Joey Suri, intervenant No. 1 Joey.Suri@gowlingwlg.com

M. Suri nous demande si dans le cadre du projet REM il y aura une nouvelle route pour autobus qui sera construite aux alentours de Thimens et de la rue Sartelon?

Réponse (Alan DeSousa) : Aucune nouvelle navette n'est prévue dans le secteur du boulevard Thimens et de la rue Sartelon dans la première phase de fermeture de la ligne de train Deux-Montagnes, soit entre la gare du Ruisseau et le centre-ville. Nous n'avons malheureusement aucune information encore par rapport aux navettes qui pourraient être mises en place lors de la fermeture complète de la ligne Deux-Montagnes, mais soyez assuré que nous vous informerons le cas échéant.

Monsieur nous informe que la rue Sartelon est jonchée de déchets et que c'est souvent le cas au printemps. Selon lui la situation ne s'est pas améliorée même depuis l'ouverture de l'Écocentre à Saint-Laurent.

Réponse (Alan DeSousa) : une équipe sera envoyée sur le terrain cet après-midi et effectivement nous allons intervenir rapidement pour régler la situation. Nous avons demandé à la direction des Travaux publics d'agir auprès des propriétaires de terrains et si les déchets sont dans l'emprise municipale ils seront enlevés. Votre suggestion d'ajouter des affiches interdisant les dépôts sauvages à cet endroit sera retenue.

Monsieur nous demande finalement, à partir de quel moment est-ce que les séances de la Cour municipale ont été suspendues?

Réponse (Alan DeSousa) : Les services de la Cour ont été suspendus autour du 13 ou 14 mars alors que la Ville a annoncé la fermeture de l'ensemble de ses installations. Nous vous invitons à poursuivre vos démarches directement avec la Cour municipale, mais il faut être patient dans les circonstances.

Madame Sophie Ohayon, intervenante No. 2 sohayon24@gmail.com

Rue Laperrière – madame indique qu'une vingtaine d'enfants jouent sur la rue Laperrière sous la supervision de parents. C'est le seul endroit actuellement disponible pour que les enfants

puissent jouer dehors et prendre l'air. Malheureusement, cette rue est souvent considérée comme une piste de course par les automobilistes et il serait important de contrôler la vitesse des voitures. L'arrondissement serait-elle ouverte à fermer la rue et ne permettre, pendant la pandémie, que la circulation locale aux résidents seulement? Sinon, serait-il possible de réinstaller les panneaux mis en place pour la période estivale l'an dernier?

Réponse (Alan DeSousa) : dès que la situation sera revenue à la normale, nous pourrions intervenir en procédant, le cas échéant, à l'installation de dos d'ânes et de balises, afin d'aider à sécuriser la rue et augmenter la sécurité des citoyens, mais actuellement l'arrondissement est en services essentiels et que ce genre d'intervention ne peut être considéré.

CA20 08 0182

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500007) :

CONSIDÉRANT l'importance de la contribution du bénévolat au mieux-être de la population;

CONSIDÉRANT qu'à Saint-Laurent, l'action bénévole est présente dans tous les secteurs d'activités tels que loisirs, action sociale et vie économique;

CONSIDÉRANT que le conseil de Saint-Laurent désire reconnaître et remercier tous les bénévoles qui œuvrent au sein de la communauté.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 19 au 25 avril 2020, **Semaine de l'action bénévole**, sous le thème « *Bénévolat, c'est chic!* ».

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce septième jour d'avril deux mille vingt.

CA20 08 0183

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500005) :

CONSIDÉRANT qu'en 1970, le 22 avril a été décrété *Jour de la Terre* par le sénateur américain Gaylord Nelson et que cet événement a pour but d'encourager les citoyens à mettre sur pied des projets de sensibilisation à l'environnement;

CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* est aujourd'hui reconnu comme l'événement environnemental populaire le plus important au monde;

CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* s'est donné pour mission d'améliorer l'environnement en favorisant la participation et en aidant les entreprises, les institutions et les individus à poser des actions concrètes afin de faire face aux enjeux environnementaux;

CONSIDÉRANT que le *Jour de la Terre* invitera les entreprises, les institutions et les individus à prendre conscience de la problématique des changements climatiques, de la pollution atmosphérique et de l'importance d'agir dans le secteur du transport pour diminuer la production de gaz à effet de serre.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 22 avril 2020, **Jour de la Terre**, et j'encourage toute la population à poser quotidiennement des gestes significatifs qui nous permettront de retrouver un état d'harmonie collective avec notre environnement.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce septième jour d'avril de l'année deux mille vingt.

CA20 08 0184

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500006) :

CONSIDÉRANT que l'UNESCO a choisi le 23 avril afin de rendre un hommage mondial au livre et à ses auteurs, et d'encourager chacun, en

particulier les plus jeunes, à découvrir le plaisir de la lecture et à respecter l'irremplaçable contribution des créateurs au progrès social et culturel;

CONSIDÉRANT que sans les écrivains et les auteurs, il n'y aurait pas de littérature, car ce sont ceux qui font fructifier leur talent et leur créativité en s'investissant de façon intensive pour nous offrir des œuvres remplies d'émotion et d'évasion;

CONSIDÉRANT que les droits d'auteur sont non pas une récompense ou une prime, mais bien une rémunération pour leurs efforts et leur travail, que les auteurs devraient recevoir de plein droit et sans avoir à se battre pour faire reconnaître ce droit;

CONSIDÉRANT qu'il est de plus en plus facile grâce à l'Internet d'avoir accès aux œuvres littéraires et de télécharger un texte, un poème ou une nouvelle diffusée sur une page Web, sans que cela ne rapporte nécessairement à leur auteur.

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 23 avril 2020, **Journée mondiale du livre et du droit d'auteur.**

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce septième jour d'avril deux mille vingt.

CA20 08 0185

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500004) :

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie plus sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le mois d'avril Mois de la jonquille et encourage les citoyens de Saint-Laurent à poser un geste significatif au cours du mois pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé, ce septième jour d'avril deux mille vingt.

CA20 08 0186

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204378006 relatif à une dépense en faveur de WSP Canada inc. pour des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et la surveillance des travaux de réfection de 6 terrains de tennis et l'ajout de 3 autres terrains au parc Marcel-Laurin – Soumission19-006.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080206 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mai 2019 et concluant deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: AXOR experts-conseils inc. (1 198 671,86 \$) et WSP Canada inc. (893 413,24 \$) incluant les taxes pour les services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent – Soumission 19-006;

ATTENDU que les terrains de tennis existants au parc Marcel-Laurin, aménagés au début des années 2000, sont en mauvais état et nécessitent des travaux de réfection;

ATTENDU qu'afin de bonifier l'offre pour qu'elle réponde à la demande, il a été jugé à-propos d'ajouter 3 terrains de tennis additionnels dans le même parc, dont 2 terrains complets et 1 terrain de pratique avec mur;

ATTENDU que les services professionnels concernés par ce sommaire sont nécessaires pour la réalisation des travaux.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense de 161 760,86 \$ en faveur de WSP Canada inc. pour des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et la surveillance des travaux de réfection de 6 terrains de tennis et l'ajout de 3 autres terrains au parc Marcel-Laurin;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0187

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203679007 relatif à une dépense en faveur de WM Québec inc. pour la disposition des résidus de balais de rues pour l'année 2020 – Soumission 17-16362.

ATTENDU que le balayage des rues de l'Arrondissement génère annuellement entre 1 000 et 1 500 tonnes de matières résiduelles;

ATTENDU que l'Arrondissement doit donc disposer de ces matières de façon continue, car il n'existe pas d'espace d'entreposage suffisant aux Travaux publics;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de 86 886,61 \$, taxes incluses, en faveur de WM Québec inc. pour la disposition des résidus de balais de rues pour l'année 2020 – Soumission 17-16362;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0188

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204378005 relatif à une dépense au montant maximal de 157 984 \$ en faveur de WSP Canada inc. pour des services professionnels en ingénierie en lien avec les travaux de mise aux normes de l'éclairage extérieur du parc Alexis-Nihon et des travaux d'éclairage de la place publique Rodolphe-Rousseau – Soumission 19-006.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080206 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mai 2019 et concluant 2 ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: AXOR experts-conseils inc. (1 198 671,86 \$) et WSP Canada inc. (893 413,24 \$) incluant les taxes pour les services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent – Soumission 19-006;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent projette mettre aux normes l'éclairage extérieur du parc Alexis-Nihon;

ATTENDU que le mandat de la firme comprendra également des services d'ingénierie pour les calculs structuraux dans le but de faire l'achat de 14 fûts d'éclairage destinés à la place publique Rodolphe-Rousseau;

ATTENDU que les services professionnels concernés par ce sommaire sont nécessaires pour la réalisation des travaux.

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense au montant maximal de 157 984 \$ en faveur de WSP Canada inc. pour des services professionnels en ingénierie en lien avec les travaux de mise aux normes de l'éclairage extérieur du parc Alexis-Nihon et des travaux d'éclairage de la place publique Rodolphe-Rousseau;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0189

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203058002 relatif à une dépense au montant maximal de 159 611,28 \$ en faveur de la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels requis pour la détermination des scénarios d'aménagement, la conception et la préparation de plans et devis, les documents de soumission et la surveillance des travaux de réaménagement au parc Raymond-Vidal – Soumission 19-006.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080206 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mai 2019 et concluant 2 ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: AXOR experts-conseils inc. (1 198 671,86 \$) et WSP Canada inc. (893 413,24 \$) incluant les taxes pour les services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 19-006;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent souhaite réaliser des travaux d'aménagement au parc Raymond-Vidal visant principalement l'amélioration, la modernisation et la diversification de l'aire de jeux dudit parc et ce, afin de répondre aux besoins de divers groupes d'âge du secteur;

ATTENDU que les services professionnels concernés par ce sommaire sont nécessaires pour la réalisation des travaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense au montant maximal de 159 611,28 \$ en faveur de la firme WSP Canada inc. pour les services professionnels requis pour la détermination des scénarios d'aménagement, la conception et la préparation de plans et devis, les documents de soumission et la surveillance des travaux de réaménagement au parc Raymond-Vidal;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0190

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204378004 relatif à une dépense au montant maximal de 76 199,68 \$ en faveur d'Axor Experts-Conseils inc. pour des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et les documents de soumission ainsi que pour la surveillance des travaux de réaménagement géométrique, de feux de circulation et de travaux divers sur le boulevard Marcel-Laurin – Soumission 19-006.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080206 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 7 mai 2019 et concluant deux ententes-cadres de services professionnels avec les firmes suivantes: AXOR experts-conseils inc. (1 198 671,86 \$) et WSP Canada inc. (893 413,24 \$) incluant les taxes pour les services professionnels en ingénierie et en aménagement pour la préparation de plans et devis et la surveillance de divers travaux de réfection et de développement d'infrastructures sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent - Soumission 19-006;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent souhaite procéder à l'ouverture de la rue Ernest-Anctil afin de permettre la construction de nouveaux bâtiments résidentiels;

ATTENDU que la construction de la rue Ernest-Anctil nécessite la réalisation de travaux de réaménagement géométrique, de feux de circulation et divers autres travaux sur une section du boulevard Marcel-Laurin située entre la rue Saint-Exupéry et la future rue Ernest-Anctil;

ATTENDU que les services professionnels concernés par ce sommaire sont nécessaires pour la réalisation des travaux;

Proposé par le conseiller Francesco Miele ;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense au montant maximal de 76 199,68 \$ en faveur d'Axor Experts-Conseils inc. pour des services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis et les documents de soumission ainsi que pour la surveillance des travaux de réaménagement géométrique, de feux de circulation et de travaux divers sur le boulevard Marcel-Laurin;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0191

Soumis sommaire décisionnel numéro 1207220006 relatif à la prolongation du contrat octroyé à 9181-5084 Québec inc. (Solutions graffiti) pour l'enlèvement des graffitis pour la période du 8 avril 2020 au 1er avril 2021 - Soumission 18-16671.

ATTENDU la résolution CA18 080199 adoptée le 3 avril 2018 afin d'octroyer un contrat d'un montant maximal de 34 295,20 \$, taxes incluses, à la firme 9181-5084 Québec inc. (Solutions-Graffiti) pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé pour deux (2) ans (2018 à 2019);

ATTENDU que la possibilité de prolonger le contrat est mentionnée dans l'appel d'offres;

ATTENDU que tout renouvellement du contrat convenu avec le fournisseur devra respecter l'intégralité des termes de l'appel d'offres 18-16671;

ATTENDU que cette demande de renouvellement constitue la première de deux renouvellements autorisés par le contrat accordé;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De prolonger le contrat octroyé à 9181-5084 Québec inc. (Solutions graffiti) au montant maximal de 17 552,49 \$ pour l'enlèvement des graffitis pour la période du 8 avril 2020 au 1er avril 2021 - Soumission 18-16671;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0192

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203058003 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré en faveur de Location Lordbec inc. pour les travaux de correction des branchements d'égout inversés à divers endroits du bassin pluvial du boulevard Toupin – Demande de prix 20-506.

ATTENDU que les travaux correctifs visés répondent aux demandes de corrections émises par la Ville de Montréal à la suite d'une campagne de détection des branchements domestiques inversés ;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent offrira au conseil municipal de prendre en charge la réalisation des travaux visant la correction de raccordements croisés dans le secteur Toupin ;

ATTENDU que les soumissionnaires ont déposé les prix suivants ;

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Location Lordbec inc.	59 232,25 \$
R. Benoit Construction inc.	60 712,55 \$
Les Entreprises JCGF Inc.	14 361,53 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer de gré à gré à la firme **Location Lordbec inc.**, le contrat pour les travaux de correction des branchements d'égout inversés à divers endroits du bassin pluvial du boulevard Toupin, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **59 232,25 \$**;
- 2.- D'autoriser une dépense de **11 846,45 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **71 078,70 \$**, pour les travaux;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0193

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204378008 visant à rejeter les soumissions pour les travaux de reconstruction de la fontaine décorative de la Mairie de l'arrondissement de Saint-Laurent - Demande de soumissions numéro 19-030.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
2633-2312 Québec inc. (Arthier)	880 000,00 \$
MGB Associés inc.	983 950,30 \$
Deric Construction inc.	1 030 469,19 \$
Les Entreprises Antonio Barrette inc.	1 081 519,24 \$
Saho Construction inc..	1 085 917,03 \$
Les entreprises Ventec inc.	1 089 894,02 \$
Ramcor Construction inc.	1 147 149,27 \$
Ceveco inc.	1 183 047,91 \$
Aménagement Côté Jardin inc.	1 229 032,16 \$

ATTENDU que le prix du plus bas soumissionnaire présente un écart de 40.89 % par rapport à l'estimation et dépasse le budget prévu au PTI de l'Arrondissement pour ce projet;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De rejeter les soumissions pour les travaux de reconstruction de la fontaine décorative de la Mairie de l'arrondissement de Saint-Laurent - Demande de soumissions numéro 19-030.

ADOPTÉ.

CA20 08 0194

Soumis sommaire décisionnel numéro 1204378002 relatif à la résiliation du contrat octroyé à Pro-Ballast inc. pour la fourniture de fûts d'éclairage pour la place publique Rodolphe-Rousseau – Soumission 19-524.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080366 adoptée le 6 août 2019 par le conseil d'arrondissement octroyant à la firme Pro-Ballast inc. le contrat pour la fourniture de fûts d'éclairage pour la place publique Rodolphe-Rousseau;

ATTENDU que la firme Pro-Ballast inc. n'a pas été en mesure de fournir un produit qui respecte les exigences des plans et devis;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De résilier le contrat octroyé à Pro-Ballast inc. pour la fourniture de fûts d'éclairage pour la place publique Rodolphe-Rousseau – Soumission 19-524.

ADOPTÉ.

CA20 08 0195

Soumis sommaire décisionnel numéro 1200299003 relatif à un soutien financier annuel à différents organismes, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux.

ATTENDU que le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets;

ATTENDU que les projets, initiatives et interventions financés doivent s'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement, soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu;

ATTENDU que le comité d'analyse des projets reçus dans le cadre de l'édition 2020 s'est réuni, le 19 mars dernier et a procédé à l'évaluation de seize demandes;

ATTENDU que les projets sélectionnés répondent aux priorités ciblées par l'arrondissement dans son Plan d'action intégré en développement social, ainsi qu'aux priorités de quartier identifiées dans le cadre de la planification de quartier.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier annuel totalisant la somme de 256 875 \$ aux organismes mentionnés au sommaire décisionnel, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux;
- 2.- D'approuver les conventions relatives à ces projets dans le cadre de ce programme;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer les conventions;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0196

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208336001 recommandant au Comité exécutif d'autoriser greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation, selon l'article 32, pour la construction des infrastructures municipales (souterraines et de surfaces), dans le cadre du projet de développement immobilier Cité Midtown, ainsi que confirmer l'engagement de l'Arrondissement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ATTENDU qu'afin de permettre au promoteur immobilier Urban Capital-Arbour (ML) inc. de développer le terrain situé au 200 boulevard Marcel-Laurin, l'Arrondissement procédera à la signature d'une entente sur les infrastructures (08-013) avec ce promoteur;

ATTENDU que les travaux d'infrastructures souterraines et de surfaces sont assujettis à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) et nécessitent l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

ATTENDU que les travaux de construction des infrastructures municipales devront débuter à l'été 2020;

ATTENDU que la réalisation des travaux doit respecter les normes et règlements en vigueur de la Ville de Montréal;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent s'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur

conformité avec l'autorisation accordée, le tout en vertu des points, 2.2, 2.3 et B.12 du formulaire de demande d'autorisation du MELCC;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent prendra possession des infrastructures avant que celles-ci ne soient exploitées;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien du réseau pluvial;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent s'engage à transmettre une copie de l'entente sur les infrastructures, dès que celle-ci sera signée par le promoteur et adoptée par résolution du conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron le, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De recommander au Comité d'autoriser greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation, selon l'article 32, pour la construction des infrastructures municipales (souterraines et de surfaces), dans le cadre du projet de développement immobilier Cité Midtown, ainsi que confirmer l'engagement de l'Arrondissement à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après que les travaux de construction seront achevés, une attestation quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉ.

CA20 08 0197

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206909005 relatif au renouvellement des accréditations de dix-huit organismes sociocommunautaires actifs sur le territoire de Saint-Laurent, approuvant le soutien technique et matériel et autorisant le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer les conventions s'y rattachant.

ATTENDU que le 1^{er} décembre 2015, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent a adopté la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent, résolution CA15 080779;

ATTENDU que le 5 novembre 2019, le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent adoptait par résolution CA19 080546, une modification à la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes;

ATTENDU que dix-huit organismes sociocommunautaires ont demandé un renouvellement de leur accréditation et que ceux-ci remplissent entièrement les conditions d'admissibilité de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent;

ATTENDU que huit organismes ont demandé à être reconnus en tant que nouvel organisme accrédité et que, compte tenu de la pandémie COVID-19, l'analyse des nouvelles demandes d'accréditation est suspendue étant donné que le processus d'analyse nécessite une visite sur le lieu de l'organisme demandeur;

ATTENDU que cette accréditation est accompagnée d'un soutien financier, technique et matériel pour la mission de l'organisme;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'approuver le renouvellement d'accréditations pour les dix-huit organismes sociocommunautaires actifs sur le territoire de Saint-Laurent, tels que précisés au sommaire décisionnel;
- 2.- D'octroyer à ces dix-huit organismes sociocommunautaires, une somme de 553 080 \$ à être répartie entre eux et ce, pour les années 2020, 2021 et 2022, en soutien à leur mission de base, ainsi qu'un soutien technique et matériel;
- 3.- D'approuver la signature par le directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, des conventions établissant les modalités et conditions de versement des soutiens financiers;
- 4.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0198

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208787001 relatif à l'octroi de subventions individuelles à treize organismes du troisième âge pour l'année 2020.

ATTENDU la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

ATTENDU que treize organismes du troisième âge ont présenté une demande d'accréditation;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

1.- D'accréditer les treize organismes du troisième âge suivants et leur accorder des subventions individuelles variant de 1 000 \$ à 1 750 \$ pour l'année 2020, pour un montant total de 13 760 \$:

ORGANISMES	MONTANTS
Demeures Sainte-Croix	1 000 \$
Demeures Sainte-Croix phase II inc.	1 000 \$
Demeures Sainte-Croix, Phase III inc.	1 000 \$
Les résidents du Manoir de Casson	1 000 \$
Les Aînés du Village Montpellier	1 000 \$
Le Carrefour des aînés de Saint-Laurent inc.	1 750 \$
Club de l'âge d'or St-Hippolyte	1 000 \$
Comité de résidents du Manoir Saint-Laurent	1 000 \$
Club âge d'Or de Saint-Sixte	1 000 \$
Association des résidents Maison Badeau-Sauvé	1 000 \$
Place à la marche	1 010 \$
Beth Ora Seniors Citizens	1 000 \$
Résidence Alexis-Nihon	1 000 \$

2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0199

Soumis sommaire décisionnel numéro 1200299002 visant à accorder une contribution financière non récurrente au Centre Soutien-Jeunesse de Saint-Laurent en soutien aux activités entourant son 30^e anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères d'admissibilité de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent actuellement en vigueur;

ATTENDU que dans le cadre des activités entourant ses 30 ans d'existence, le Centre Soutien-Jeunesse de Saint-Laurent souhaite organiser un souper spectacle pour ses membres;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

1.- D'accorder une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ au Centre Soutien-Jeunesse de Saint-Laurent, en soutien aux activités entourant son 30^e anniversaire de fondation;

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0200

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206275006 accordant une subvention à quinze clubs sportifs de l'arrondissement Saint-Laurent.

ATTENDU le support financier accordé à ces associations annuellement ;

ATTENDU que le soutien vise à contribuer à la réalisation de la programmation des organismes sportifs compte tenu de leur mission, l'étendue de leur offre de services et leurs besoins;

ATTENDU notre Politique de soutien et reconnaissance des organismes de Saint-Laurent ;

ATTENDU que dans le contexte actuel, le processus d'accréditation est retardé et que nous souhaitons accorder un premier versement, représentant une valeur de 20% de la subvention totale accordée en 2019;

ATTENDU que le reste de la subvention sera versée à chaque club sportif une fois les accréditations complétées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention à quinze clubs sportifs de l'arrondissement Saint-Laurent, selon la liste détaillée insérée au sommaire décisionnel, pour une valeur totale de 55 430,20 \$;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au présent sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0201

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206909004 relatif à un soutien particulier à sept organismes dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 dédié aux organismes sociocommunautaires de Saint-Laurent.

ATTENDU que la crise mondiale occasionnée par la pandémie du virus COVID-19 a frappé la planète avec des résultats inattendus au niveau du nombre de personnes atteintes et les décès qui en découlent;

ATTENDU que cette pandémie a eu un impact sur l'ensemble de la population et plus particulièrement sur les personnes les plus vulnérables, que ses effets se sont fait sentir rapidement au niveau de la sécurité alimentaire, l'habitation et la détresse psychologique, que plusieurs banques alimentaires ont fermé leurs portes par manque de bénévoles et que des personnes mises à pied de leur travail se questionnent quant à leur capacité à payer leur loyer;

ATTENDU la décision de l'arrondissement d'octroyer un Fonds d'urgence dont 50 000 \$ pour des organismes locaux et qu'un lancement d'un appel de propositions visant les organismes accrédités par l'arrondissement et les membres du COSSL a eu lieu;

ATTENDU que les actions des organismes sélectionnés pour recevoir des sommes de ce Fonds d'urgence visent à répondre aux besoins primaires des Laurentiens qui se trouveront en détresse durant cette crise;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un soutien financier particulier de 50 000 \$ à sept organismes dans le cadre du Fonds d'urgence COVID-19 dédié aux organismes sociocommunautaires de Saint-Laurent;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0202

Soumis sommaire décisionnel numéro 1200664003 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

- 1.- De ratifier les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, ont participé aux événements suivants :

Soirée-bénéfice annuelle de L'Ancre des jeunes, organisme dont la mission est de venir en aide aux jeunes fragilisés vers un retour et un maintien à l'école. La soirée n'ayant pas eu lieu, comme prévu, le mercredi 25 mars, au Théâtre Paradoxe à cause de la Covid-19, la valeur du billet a été transformée en don à cet organisme.

Achat d'un billet pour M. DeSousa.

219,95 \$

- 2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0203

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1203984003).

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 27 février et le 1^{er} avril 2020, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA20 08 0204

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208396015 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 855, rue Saint-Germain dans la zone H16-014 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'un abri d'auto en cour arrière en empiétant dans la marge avant et sans respecter la distance minimale requise par rapport à la limite de propriété latérale.

ATTENDU qu'au point 5. d) du procès-verbal de la séance tenue le 11 février 2020, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier: DM - 20200102);

ATTENDU que la séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 mars 2020 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent et précise que tout intéressé est invité à se faire entendre avant que le conseil ne statue sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement doit entendre les représentations qui peuvent être faites par les propriétaires afin d'apprécier ensuite le critère de l'atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-008 daté du 22 mars 2020 dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19) et décrétant que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire;

ATTENDU qu'il est nécessaire de suspendre telle procédure puisqu'elle implique un déplacement ou un rassemblement de citoyens, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

ATTENDU que la présente dérogation mineure n'est pas jugée comme étant prioritaire ;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la présente dérogation mineure pour la propriété située au 855, rue Saint-Germain dans la zone H16-014 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'installation d'un abri d'auto en cour arrière en empiétant dans la marge avant et sans respecter la distance minimale requise par rapport à la limite de propriété latérale, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2020, tant et aussi longtemps que l'arrêté ministériel numéro 2020-008 sera en vigueur.

ADOPTÉ.

CA20 08 0205

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208396014 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 2675 et 2685, rue Jasmin dans la zone H03-044 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation bifamiliale isolée dont l'allée véhiculaire ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2020, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20200301);

ATTENDU que la séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 mars 2020 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent et précise que tout intéressé est invité à se faire entendre avant que le conseil ne statue sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement doit entendre les représentations qui peuvent être faites par les propriétaires afin d'apprécier ensuite le critère de l'atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-008 daté du 22 mars 2020 dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19) et décrétant que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire;

ATTENDU qu'il est nécessaire de suspendre telle procédure puisqu'elle implique un déplacement ou un rassemblement de citoyens, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

ATTENDU que la présente dérogation mineure n'est pas jugée comme étant prioritaire ;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la présente dérogation mineure pour la propriété située aux 2675 et 2685, rue Jasmin dans la zone H03-044 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation bifamiliale isolée dont l'allée véhiculaire ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2020, tant et aussi longtemps que l'arrêté ministériel numéro 2020-008 sera en vigueur.

ADOPTÉ.

CA20 08 0206

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208396016 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2200, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone H03-044 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la régularisation d'un empiètement dans la marge avant d'une habitation unifamiliale isolée.

ATTENDU qu'au point 7. b) du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2020, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20200303);

ATTENDU que la séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 mars 2020 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent et précise que tout intéressé est invité à se faire entendre avant que le conseil ne statue sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement doit entendre les représentations qui peuvent être faites par les propriétaires afin d'apprécier ensuite le critère de l'atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-008 daté du 22 mars 2020 dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19) et décrétant que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire;

ATTENDU qu'il est nécessaire de suspendre telle procédure puisqu'elle implique un déplacement ou un rassemblement de citoyens, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

ATTENDU que la présente dérogation mineure n'est pas jugée comme étant prioritaire ;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la présente dérogation mineure pour la propriété située au 2200, boulevard de la Côte-Vertu dans la zone H03-044 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la régularisation d'un empiétement dans la marge avant d'une habitation unifamiliale isolée, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2020, tant et aussi longtemps que l'arrêté ministériel numéro 2020-008 sera en vigueur.

ADOPTÉ.

CA20 08 0207

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208396017 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 2450 à 2486, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale en empiétant dans la marge latérale et dont les balcons ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 5. b) du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2020, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20200302);

ATTENDU que la séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 18 mars 2002 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent et précise que tout intéressé est invité à se faire entendre avant que le conseil ne statue sur la demande de dérogation mineure;

ATTENDU que le conseil d'arrondissement doit entendre les représentations qui peuvent être faites par les propriétaires afin d'apprécier ensuite le critère de l'atteinte à la jouissance du droit de propriété des voisins;

ATTENDU l'arrêté ministériel 2020-008 daté du 22 mars 2020 dans le contexte de la gestion de crise entourant le coronavirus (COVID-19) et décrétant que toute procédure qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal soit suspendue, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire;

ATTENDU qu'il est nécessaire de suspendre telle procédure puisqu'elle implique un déplacement ou un rassemblement de citoyens, sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil;

ATTENDU que la présente dérogation mineure n'est pas jugée comme étant prioritaire ;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la présente dérogation mineure pour la propriété située aux 2450 à 2486, boulevard Marcel-Laurin dans la zone H08-025 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale en empiétant dans la marge latérale et dont les balcons ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 10 mars 2020, tant et aussi longtemps que l'arrêté ministériel numéro 2020-008 sera en vigueur.

ADOPTÉ.

CA20 08 0208

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-126 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1208729002).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-126 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique lorsque les conditions de l'arrêté ministériel 2020-008 ne sont plus en vigueur.

ADOPTÉ.

CA20 08 0209

Le conseiller Jacques Cohen donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement numéro RCA08-08-0001-126 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage de façon à ajouter des dispositions spéciales pour la zone S07-034 concernant :

- les usages autorisés;
- l'implantation, les dimensions et les matériaux autorisés pour un bâtiment accessoire;
- la hauteur d'une clôture située en cour avant secondaire;
- le matériau de revêtement de la toiture du bâtiment principal;
- l'implantation d'un jardin collectif en cour et marge avant;
- l'ajout d'un usage additionnel « boutique ».

(1208729002 – RCA08-08-0001-126)

ADOPTÉ.

CA20 08 0210

Soumis premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-127 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1208433004).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le premier projet de règlement numéro RCA08-08-0001-127 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le premier projet de règlement à une consultation publique lorsque les conditions de l'arrêté ministériel 2020-008 ne sont plus en vigueur.

ADOPTÉ.

CA20 08 0211

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement numéro RCA08-08-0001-127 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage de façon à créer une nouvelle zone à partir de la zone I07-047 pour les terrains situés entre les rues Beulac et Raymond-Lasnier, ainsi que les boulevards Poirier et Cavendish.

(RCA08-08-0001-127 - 1208433004)

ADOPTÉ.

CA20 08 0212

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205208002 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle municipale du lot 2 189 436 suite à une demande de permis de construction.

ATTENDU la demande de permis de construction (3001731975) du propriétaire 9316-8326 Québec inc;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

ATTENDU que la construction de ce nouveau bâtiment industriel respecte les dispositions du Règlement 08-005 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 2 189 436, suite à une demande de permis de construction.

ADOPTÉ.

CA20 08 0213

Le règlement numéro RCA07-08-0012-7 modifiant le règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1202839005).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du 3 mars 2020, un projet de règlement numéro RCA07-08-0012-7 a été présenté et déposé (CA20 080157);

ATTENDU qu'à cette même séance, le conseiller Aref Salem a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé le règlement numéro RCA07-08-0012-7 modifiant le règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (CA20 080158);

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA07-08-0012-7 modifiant le règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés.

ADOPTÉ.

CA20 08 0214

Le règlement numéro RCA03-08-0001-2 modifiant le règlement numéro RCA03-08-0001 constituant un comité consultatif d'urbanisme est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro 1202839007).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 30 mars 2020 la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA03-08-0001-2 modifiant le règlement numéro RCA03-08-0001 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ.

CA20 08 0215

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206909007 visant à appuyer le Regroupement des Auberges du cœur du Québec dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour obtenir un soutien financier et matériel additionnel pour permettre aux Auberges du cœur de demeurer ouvertes durant la pandémie de COVID-19.

ATTENDU que le Regroupement des Auberges du cœur du Québec représente une trentaine de maisons d'hébergement communautaire, pour jeunes en difficultés et sans-abri ou à risque de le devenir, réparties dans dix régions du Québec.

ATTENDU que les Auberges du cœur hébergent et soutiennent chaque année 3 500 jeunes âgés de 12 et 35 ans, offrent plus de 300 lits en maison d'hébergement et plus de 150 autres places en appartements supervisés ou logements sociaux.

ATTENDU qu'une des Auberges du cœur, Ressources jeunesse de Saint-Laurent, existe depuis 1986 sur le territoire laurentien et gère une maison d'hébergement courte durée de 11 places et de 34 appartements supervisés;

ATTENDU que la pandémie COVID-19 met beaucoup de pression sur l'organisme et sa clientèle déjà fragilisée;

ATTENDU que l'organisme a besoin d'un soutien financier d'urgence pour lui permettre de traverser la crise liée à la pandémie COVID-19;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'appuyer le Regroupement des Auberges du cœur du Québec dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour obtenir un soutien financier et matériel additionnel pour permettre aux Auberges du cœur de demeurer ouvertes durant la pandémie de COVID-19.

ADOPTÉ.

CA20 08 0216 A

Le conseiller et président du Comité consultatif d'urbanisme, monsieur Jacques Cohen dépose le rapport annuel 2019 des activités du Comité consultatif d'urbanisme.

Le règlement numéro RCA03-08-0001 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement de Saint-Laurent, entré en vigueur le 11 mai 2003, prévoit que le Comité doit soumettre annuellement un rapport de ses activités au Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA20 08 0216 B

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Les dossiers suivants sont soumis à la présente séance :

- Le conseiller Jacques Cohen fait la lecture des faits saillants et statistiques de l'important travail par l'ensemble du personnel et les membres du CCU. Il transmet également ses remerciements personnels au vice-président du CCU Aref Salem, à Antoine Saint-Laurent et Chantal Rivest et à l'équipe professionnel de la DAUSE et aux membres du CCU pour le travail accompli.
 - Il souligne que le 7 avril est la journée mondiale de la santé
 - il remercie sincèrement les gens qui prennent soin de nous, nos familles et nos concitoyens et ajoute que la pandémie de COVID-19 est encore bien présente et que le mois d'avril sera crucial et que nous devons tous agir ensemble et être prudent.
 - Il termine en souhaitant de belle célébration de Pâques et du Ramadan aux citoyens.
- Le conseiller Aref Salem souligne l'excellence du travail de Jacques Cohen à titre de président du CCU et de toute l'équipe composant ce comité. Il remarque que nous vivons une période extrêmement difficile pour toute la population, mais qu'il faut garder le cap. La distanciation sauve des vies. Il a une pensée toute spéciale pour les gens qui doivent se déplacer quotidiennement pour assurer les services essentiels ou encore assurer que nos

épiceries soient bien approvisionnées, sans oublier le corps médical dans son ensemble pour qui il souligne l'effort colossal qui est fait.

- Le conseiller Francesco Miele offre toute sa gratitude pour les personnes qui œuvrent sans arrêt pour le bien-être de leurs concitoyens et se dit particulièrement fier de l'effort fait par le personnel de l'arrondissement pour assurer la continuité d'une partie essentielle des services de l'arrondissement. Tant pour ceux sur le terrain que ceux qui sont en télétravail. Il a une grande fierté de ce qui se fait. Il ne faut pas lâcher et continuons notre effort collectif, pas de rassemblement, rester sous le même toit et suivre les recommandations de la santé publique.
- La conseillère Michèle D. Biron se joint à tous ses collègues du conseil pour nous dire de prendre soin de nous et de profiter de la vie. Elle se dit inquiète pour les femmes victimes de violences conjugales et souhaite une joyeuse fête de Pâques qui sera célébrer de manière virtuelle cette année. Elle termine en remerciant la directrice et l'équipe de direction de l'arrondissement pour la qualité du travail fait depuis le début de cette pandémie.
- Le maire Alan DeSousa remercie l'équipe du CCU pour la qualité et quantité du travail fait en 2019. Il demande également de nous assurer de demeurer discipliné et de garder notre sang froid au courant des prochaines semaines en suivant les directives de la santé publique et des autorités. Finalement, il remercie toutes les personnes impliquées dans la réalisation de cette première séance virtuelle du conseil d'arrondissement.

CA20 08 0217

La deuxième période des questions du public débute 21 h 21.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Aucune question n'a été posée.

CA20 08 0218

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 22.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 5 mai 2020.
